

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne ; 2<sup>e</sup> page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr

## Le ministre Clémenceau

Les hommes qui en font partie ne sont pas tous des agneaux sans tâche.

L'« Humanité » demandait ces temps derniers après d'autres journaux :

Combien de millions M. Loucheur a-t-il gagné pendant la guerre ?

Combien de millions M. Clémentel a-t-il gagné pendant la guerre ?

Combien de millions M. Vilgrain a-t-il gagné pendant la guerre ?

Combien de millions l'entourage de MM. Loucheur, Clémentel, et Vilgrain a-t-il gagné pendant la guerre ?

Quel est le montant des impôts perçus par M. Klotz sur les bénéfices réalisés par MM. Loucheur, Clémentel, Vilgrain et leurs amis ?

Naturellement, il n'y a pas été répondu.

La dernière de ces questions offre au point de vue du budget général un intérêt spécial. Il faut ajouter celle-ci :

Est-il vrai ou faux que M. Citroën, ami de M. Loucheur, n'ait pas payé sa cote d'impôts sur les bénéfices de guerre ?

Si les questions posées par l'« Humanité » reposaient sur quelque chose de précis, sur des renseignements certains, des données sérieuses, toute la France se lèverait pour demander compte à ces misérables de leur conduite infâme, et un nouveau Saint-Just se lèverait bien un jour pour envoyer en place de grève ces vils profiteurs d'autant plus odieux qu'ils faisaient partie des conseils du gouvernement.

Mais ces trois collaborateurs de Clémenceau ne seraient pas les seuls indignes de son ministère.

Le fameux Tardieu, l'homme des boches de la « N'goko-Sangha », qui voulait extirper des millions du ministre des Colonies, vaut-il mieux qu'eux ?

N'est-ce pas de lui que Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, écrivait :

*A l'heure où il se tente de si puissants efforts pour sauver de l'action des justes lois tel ou tel publiciste compromis dans un récent scandale et devenu un danger public...*

Et Gustavo Terry écrivait dans l'« Œuvre » hebdomadaire du 11 mai 1911 (8<sup>e</sup> année n° 19) :

*J'aurais tenté en ce moment des efforts désespérés pour sauver André Tardieu l'associé de l'espion... Pourquoi cette intervention en faveur du collaborateur de M. Hébrard ?...*

On a bien lu : André Tardieu compromis dans une affaire d'espionnage, compromis dans les malpropres affaires de la « N'goko-Sangha », compromis dans cent autres malpropres affaires, fait partie du ministère Clémenceau comme commissaire général après avoir refusé un portefeuille de ministre. Quelle honte pour la France surtout si le portefeuille avait été accepté !

Il faut avouer que Clémenceau a bien mal choisi ses collaborateurs ou du moins quelques-uns, car tous, heureusement, ne ressemblent pas à l'homme qui était devenu « un danger public » ou associé d'espion », et à Loucheur tout-en-or bailleur de fonds des

journaux bolcheviks et pro-allemands.

Aujourd'hui que la guerre est finie, on a le temps de regarder d'un peu plus près les hommes dont Clémenceau s'est entouré et dont quelques-uns ont figure de tristes sires pour ne pas dire de bandits de grands chemins mêlés aux plus malpropres affaires tunisiennes, coloniales ou autres.

JEAN-SANS-PEUR.

## BULLETIN

### LE COMMERCE AVEC L'ENNEMI

*Nos tribunaux tunisiens n'ont pas eu à appliquer la loi du 4 avril 1915 qui prévoit et punit le commerce avec les sujets des puissances ennemies.*

*Cette loi consécutive au décret du 27 septembre 1914 punit d'une amende de 500 à 20.000 francs et d'une peine d'emprisonnement de deux mois à cinq ans ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque aura conclu ou tenté de conclure ou d'exécuter un acte de commerce avec un sujet de puissance ennemie.*

*Cependant plusieurs journaux parisiens ont demandé à la Cie des Phosphates de Gafsa quelle était la nationalité exacte de MM. W<sup>m</sup> Muller et Cie leurs représentants à la Haye pour la Hollande. La Cie de Gafsa s'est abstenue de renseigner les indiscrets confrères, et peu à peu le silence s'est fait autour de la question. Au milieu de la joie universelle, sauf en bochie et ses alliés austro-turco-bulgare, nous n'y pensions plus nous-mêmes lorsque par le plus pur des hasards nous sommes tombés sur une déclaration du Gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnard lui-même.*

*Voici ce qu'il nous apprend sur la firme Muller qui convoitait le gisement de l'Ouenza et avait confié ses intérêts à M. Colin, alors député d'Alger :*

*«... La nouvelle tentative de M. Muller, CITOYEN ALLEMAND ne saurait réussir. Il est vraiment regrettable que M. Colin se fasse de nouveau le porte-parole d'un groupe qui a usé tous les moyens de procédure des procédés les plus fantastiques.*

*En somme LE GROUPE ALLEMAND QUE DEFEND M. COLIN, DEPUTE FRANÇAIS, entend prendre la suite en ce qui concerne la mine.*

*Les paroles de M. le Gouverneur général ne peuvent être mises en doute, elles ont figuré dans des procès-verbaux. Il ressort en conséquence que la Cie de Gafsa a continué depuis la guerre et depuis la loi du 4 avril 1915 des relations commerciales avec une firme publiquement traitée d'Allemande par le plus haut fonctionnaire de l'Algérie.*

L. S.

## NOS ECHOS

### Le 14 Juillet de la victoire

*La fête du 14 juillet à Tunis fut digne du grand événement que l'on célébrait*

*Toutes les nations qui se coudoient sur le sol de la Régence avaient tenu à y prendre part et fraternisaient joyeusement. N'avaient-elles par été toutes à la peine même les neutres qui durent rester l'arme au bras*

*pendant tout le cours des hostilités ?*

*Le 14 juillet de la victoire a dépassé en éclat et splendeur tout ce qui s'était fait jusqu'à ce jour de bien et de beau, ce fut réellement merveilleux et digne de nos grands poilus.*

*Les nouvelles que nous recevons de l'intérieur ne sont pas moins réjouissantes, elles nous apprennent que jamais 14 Juillet ne fut fêté avec autant d'éclat et d'enthousiasme à Sousse, comme à Sfar, Bizerte et partout.*

### Les compagnies d'Assurances

Conformément aux instructions de M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale données en exécution des prescriptions de l'article premier de la loi de 15 février 1917, aucune opération de réassurance ou d'assurance directe ne peut être réalisée avec les entreprises et assureurs allemands, austro-hongrois, bulgares, turcs, ou avec les entreprises et assureurs, autres dont la liste est donnée dans l'arrêté métropolitain du 3 mai publié au « Journal Officiel » de la République Française du 5 du même mois. Cette liste annule et remplace toutes les listes antérieures.

### Le sire de Fiche-ton-camp

Mentir, mentir, toujours mentir. Telle est la devise de Pichon « cet homme ment comme il parle, nous disait Homberger, pourtant un de ses amis ! Et Basilio Couitéas n'était pas moins affirmatif :

Appelé à s'expliquer à la Chambre, sur la nature de nos relations actuelles avec le Saint-Siège, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a déclaré textuellement ceci :

1<sup>o</sup> *Le gouvernement n'envisage pas la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ;*

2<sup>o</sup> *Nous n'avons ni représentant officieux auprès du Saint-Siège, ni diplomatie oblique.*

Voilà qui est net. Or, avec non moins de netteté, nous affirmons, nous, ceci : dit Léon Boudouresque dans le « Petit Marseillais ».

1<sup>o</sup> Depuis décembre 1905, date de la rupture officielle des relations diplomatiques ouvertes entre la France et le Vatican, la France n'a jamais cessé d'être représentée officiellement au près du Vatican ;

2<sup>o</sup> Si le gouvernement n'a pas à envisager la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, c'est parce que ces relations diplomatiques sont déjà reprises en fait acquis, sinon en fait avoué, depuis octobre 1914 C. Q. F. D.

### Nos confrères

Nous apprenons avec plaisir que notre confrère et ami André Servier, ancien rédacteur en chef de la « Dépêche de Constantine », devient co-propriétaire de la « Dépêche de l'Est » et de l'imprimerie centrale de Bône.

### Sus à la presse

Le « Journal de Tunis » annonce qu'il a été l'objet d'une perquisition judiciaire opérée en vertu d'un mandat du commissaire-rapporteur près le conseil de Guerre de Tunis.

Cette opération a eu lieu aux bureaux du journal, ainsi qu'au domicile particulier du rédacteur en chef.

D'autre part, nos confrères Raymond Colrat, directeur du « Courrier du Maroc », et Lesné administrateur-gérant du journal, auraient été arrêtés et écroués à la prison militaire de cette ville.

Nous ignorons également l'inculpation qui pèserait sur nos deux confrères marocains, et qui se rapporterait vraisemblablement à la campagne qui mène Colrat contre l'entourage immédiat du Résident Général.

N'est-il pas scandaleux de voir des journalistes, jetés préventivement en prison pour délit de presse, comme nous l'avons été nous-mêmes il y a vingt-cinq ans environ, Millet regnante ?

Est-ce pour permettre d'aussi odieux attentats à la liberté de l'écrivain que nos poilus ont versé leur sang à flots ?

La presse est une empêchouse de voler en rond, elle entend démasquer les pi utres qui se sont livrés à toutes sortes de commerces lucratifs sous le bénéfice de sursis de contrebande qui n'ont point paru au « Journal Officiel Tunisien », aussi il faut lui tomber dessus à bras raccour-

cis pour la faire taire et jouir en paix du fruit de rapines ou d'un argent gagné sur la courdisse. Qu'importe ! Elle aura finalement le dessus comme nous l'avons eu nous-mêmes en faisant chasser le triste individu qui deshonorait son pays et la Résidence générale.

Nabeul

M. Daumet fils, qui vient d'être démobilisé, a fait une demande de concession pour l'éclairage de la ville de Nabeul et de sa banlieue.

Une société civile doit se fonder pour réunir les capitaux nécessaires à cette fondation.

Si M. Daumet parvient à mettre sur pied sa société, du coup Nabeul aura fait un grand pas dans la voie du progrès.

Souhaitons que les bonnes volontés lui apportent leur concours financier pour la réussite de son projet

## PELLETIER-PAIN-CHEUR

Si nous avons un jour le pain cher la semoule et les macaronis idem nous saurons que c'est grâce à l'intervention néfaste de M. Pelletier, président de la Chambre d'Agriculture que nous devons les prix de famine.

Pour satisfaire la cupidité de quelques colons, M. Pelletier pourra se dire qu'il est l'auteur principal et responsable de la faim qui torturera bien des entrailles.

Jamais, au grand jamais, les indigènes qui sont les plus gros producteurs de céréales n'auront été à pareille noce, mais le pauvre bougre d'ouvrier, d'employé, le simple consommateur qui devra payer le pain dix-sept ou dix-huit sous le kilo maudira l'auteur de ce renchérissement qui a oublié ce qu'il disait un jour de M. Flandin à deux personnes dans un train entre Radès et Tunis :

« Si la vie est devenue chère, c'est M. Flandin qui est seul responsable en promettant, sans consulter la Conférence Consultative, le relèvement de 3 à 5 francs de l'allocation journalière aux cheminots et aux fonctionnaires. La Conférence ne pouvait pas laisser protester la parole du Résident Général et elle a voté ce relèvement contrairement et forcée. »

Si les paroles de M. Pelletier ne sont pas très exactement rapportées, elles reflètent ce que disait le Président de la Chambre d'Agriculture qui, aujourd'hui, proteste contre un prix fort rémunérateur du blé dur, mais trouvé insuffisant par des producteurs de céréales. M. Pelletier aurait dû avant de partir en guerre, chercher un terrain d'entente qu'il aurait été très facile de trouver.

Sans être membre d'aucune commission, nous aurions bien volontiers indiqué une combinaison que nous n'avons pas à indiquer ici, si nous avions été appelé à donner notre avis. Mais les journalistes en Tunisie — surtout indépendants — est-ce que cela compte ? En trouvez-t-on dans toutes les grandes commissions ?

Mais déjà, dans toutes les bouches un nom est accoé à celui du Président de la Chambre d'Agriculture.

Il le gardera toute sa vie.

Au surplus, pourquoi nous faire payer ici le pain dix-sept ou dix-huit sous, quand en France à qui nous livrons nos blés, on ne le paie que onze !

Le gouvernement métropolitain prend à sa charge la différence, pourquoi ne le fait-il pas ici ?

Sommes-nous donc des parias taillables et corvéables à merci sur cette terre de Tunisie ?

## Où vont les Phosphates DU SUD TUNISIEN ?

La saccolève *Nuovo S. Ciro*, italienne, allant à Porto-Empedocle avec des phosphates ;

Le brick-goëlette *Fratelli Scalab-*

*rino*, italien, allant à Livourne avec des phosphates ;

Le vapeur *A. E. Amès*, anglais, allant à Saint Louis du Rhône avec des phosphates ;

Le brick-goëlette *PaPa Filippo Bragaglia*, italien, allant à Livourne avec des phosphates ;

Le vapeur *Matilde*, italien, allant à Milazzo avec des phosphates ;

La saccolève *Nuovo S. Ciro*, italienne, allant à Porto-Empedocle avec des phosphates ;

Le brick-goëlette *Luigino*, italien, allant à Livourne avec des phosphates ;

Le brick-goëlette *S. Antonio Maria*, italien, allant à Civita-Vecchia avec des phosphates ;

Le brick-goëlette *Prima Stella*, italien, allant à La Spezia avec des phosphates ;

Le brick-goëlette *Luigino*, italien, allant à Livourne avec des phosphates ;

Le vapeur *Sao Tiago*, portugais, allant à Rouen avec des phosphates ;

La goëlette *S. Antonio Maria*, italienne, allant à Civita-Vecchia avec des phosphates ;

Le côtre *I due Fratelli Vassallo*, italien, allant à Trapani avec des phosphates ;

Le trois mats goëlette *Renato*, italien, allant à Marseille avec des phosphates ;

A ces phosphates, il faut ajouter ceux de la région du Kef qui s'en vont en Italie, en Angleterre et très peu en France.

L'an dernier, 425.000 tonnes environ ont pris le chemin de l'Angleterre, 25.000 environ celui de l'Italie, et 140.000 celui de la France.

## L'organisation générale du travail

La convention établissant une organisation internationale du travail, telle que l'a adoptée la commission, comprend 4 articles.

Elle envisage les mesures suivantes : réglementation des heures de travail, avec maximum par jour et par semaine de travail ; réglementation des disponibilités de main-d'œuvre ; lutte contre le chômage ; fixation d'un salaire adéquat ; protection du travailleur contre la maladie et les blessures résultant de son travail ; protection des enfants, des jeunes gens et des femmes ; protection de la vieillesse ; protection des intérêts des travailleurs lorsqu'ils sont employés dans un pays autre que le leur ; reconnaissance du principe de liberté d'association ; organisation de l'éducation technique, etc.

La nouvelle organisation qui sera insérée dans le pacte de la Ligue des nations prévoit :

1<sup>o</sup> Une conférence générale, qui se réunira au siège de la Ligue des nations, et comprenant pour chaque pays deux délégués du gouvernement, un délégué des patrons et un délégué des employés.

2<sup>o</sup> Un bureau international du travail, avec un comité de direction de douze délégués du gouvernement, de six délégués des patrons et de six délégués des ouvriers.

La convention prévoit l'élaboration d'une législation internationale dans le délai d'une année.

En cas de non observation des règlements internationaux du travail, quand une plainte parviendra au bureau, le secrétaire général de la Ligue des nations nommera une commission qui procédera à une enquête et fera connaître sa sentence. La nation qui aura manqué à l'observation des règlements sera invitée à accepter la sentence de la commission ou à soumettre l'affaire à un tribunal international, dont la création incombera à la Ligue des nations. L'arrêt rendu par ce tribunal sera sans appel, la non-observation de l'arrêt



entraînera des pénalités économiques.

L'admission à la Ligue des nations équivaudra à l'acceptation de la convention internationale du travail.

**La grève générale des typos nous oblige à faire paraître notre numéro incomplètement achevé.**



### MAISONS RECOMMANDÉES

**G** de Fabrique de Pâtes Alimentaires Boulangerie, G. B. Franco, X. FAR RUGIA, Succr, 13, Rue Sidi Bou Mendil Tunis.

**P**ostaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

**G**rand Magasin de Nouveautés du Petit Paris, avenue de France.

— Tunis. Bami Frères et Cie, pp<sup>tes</sup> Grand Hôtel de France, Sfax. 1<sup>er</sup> ordre, Viarzi, propriétaire : eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

**P**ia. J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

**P**harmacie Snamama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

**M**aison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr. G. G. 1<sup>er</sup> clinique fondée en Tunisie en 1883, 1. Rue Zarkou, Tunis.

**C**hocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'étranger, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

**E**ntreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

**G**rand Hôtel, Lavit, propriétaire, 1<sup>er</sup> ordre, SOUSSE.

### Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 24 juillet courant, il sera procédé à neuf heures du matin au bureau de Bit-el-Mal de Menzel-bou-Zelfa, à la vente, par lot, aux enchères publiques, des olivettes ci-après désignées sises dans la forêt de Menzel-bou-Zelfa (Cap Bon) :

1<sup>er</sup> El Kesm El Aoussset de Saniet Jamaà Abderrahmann renfermant 113 pieds d'oliviers :

2<sup>o</sup> El Kesm El Aoussset de Saniet Soussi, 40 pieds :

3<sup>o</sup> El Kesm Ech-Charki de Saniet Omran, 50 pieds :

4<sup>o</sup> El Kesm El Kebli de Douiet El Akari, 41 pieds :

5<sup>o</sup> El Kesm El Aoussset de Henchir El Hadj Abderrahmane, 48 pieds :

6<sup>o</sup> El Kesm El Aoussset de Henchir El Hadj Abderrahmane, 35 pieds :

7<sup>o</sup> Henchir Ahmed Ettounsi, 63 pieds :

8<sup>o</sup> El Kesm El Aoussset de Boula-houadh, 84 pieds :

9<sup>o</sup> El Beura, Saniet Korbès, 4 pieds :

10<sup>o</sup> Terrain dit Saniet Ech Chorfa, terre nue :

11 Terrain complanté de figuiers et de vignes et renfermant deux pieds d'oliviers, sis Henchir Chmitt.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au siège de Bit-el-Mal à Tunis, 55 rue de l'Eglise ou au bureau de Menzel-Bou-Zelfa.

Il est donné avis au public que les premières listes de location des propriétés rurales, habous public et privé, seront placardées dans les principaux centres de Tunis et à l'intérieur à la date du 19 Juillet 1919.

Quant aux listes des terrains de moins d'une méchia, elles sont placardées au siège de l'Administration des Habous, 55, Rue de l'Eglise.

Les enchères de location ont lieu tous les lundis et jeudis de chaque semaine, suivant des listes indicatives des parcelles demandées, affichées à l'Administration des Habous, vingt-quatre heures à l'avance.

### Puisoconn du Dr Macaura

pour les affections rhumatismales, à l'état neuf, à vendre, 75 francs. S'adresser au bureau du journal.

### A CEDER

après fortune faite

GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie

Belle clientèle - Facilité de Paiement

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

### La vérité sur les Bolcheviks

Notre excellent ami Charles Dumas, ancien député socialiste unifié de l'Allier, qui a passé quinze mois en Russie, où il a été le témoin attentif et informé des formidables événements qui s'y sont déroulés, vient de faire paraître le fruit de ses observations en un livre de cent cinquante pages que chacun voudra lire. On peut se le procurer à l'Edition Franco-Slave, 50, Boulevard St-Jacques à Paris, prix : 2 fr. 50.

### Chez PAONESSA, artificier

Av. Jules-Ferry — TUNIS

Grand choix de drapeaux de toutes les nationalités alliées.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais, Tunis

### RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

### PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums, pré-

parations et pansements stérilisés. Service

spécial d'expédition immédiate. — Condi-

tions avantageuses pour Sociétés, Exploi-

tations minières, agricoles, industrielles

Téléphone 553

### Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit

Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandi-

ses. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télé-

graphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.

Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

### VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles = TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à inté-

rêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce —

Avances sur marchandises et connaissements — Crédits

documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays —

Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émis-

sions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaisse-

ments et Escompte de coupons — Virements télégraphiques

— Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de

monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France

et de l'Etranger.

### RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie

Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. —

VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de

Piémont et Vins de Chianti.

### BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rap-

portent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut

dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger,

Tunis.

### Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache Paquebots-poste Français

Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agen-

ce, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

### Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia.

### GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille

d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Con-

course Paris 1900.

### Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia,

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

### Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

### Espigadoras-lieuses — Rateaux — Faucheuses

Mac Cormick

Machines de Récolte OSORNE

disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

### COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe

avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chè-

ques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de ti-

tres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de

crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la dispo-

sition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de

propriétés

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent

aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'in-

cendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

### BANQUE DE TUNISSE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Chan-

ge de Monnaies — Garde de titres et Objets précieux

— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de

banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

### VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

Illustration of a man in a suit.